

# Commune de Monestiés (Tarn) - Séance du 20 février 2019

## Convocation du 13 février 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 20 février à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MARTY, Maire.

Présents : MARTY Denis, CATHALA Monique, BENAZECH Roland, GOULESQUE Didier, VERDIER Jean-Pierre, LEQUEUX Jean-Louis, ALBALA Alain, FONTAINE Chantal, GALAUP Véronique, BLANC ANTES Danielle, SELAM Fatima, BOUYSSIE Jennifer, DUCROS Alexandre, LACLAU Emmanuel.

Absent : JOURDAS Jean-Pierre

Secrétaire de séance : ALBALA Alain

### **Compte rendu de la dernière séance :**

Le Maire en donne lecture et le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

### **2019 – 01 : AMRF 2019**

Considérant l'intérêt pour la commune de renouveler son adhésion à l'association des Maires Ruraux de France quant aux actions menées en faveur des communes rurales,  
Le Conseil Municipal VALIDE le renouvellement de l'adhésion à l'association de Maires Ruraux de France  
Et autorise le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 75 euros pour l'exercice 2019 comprenant l'adhésion annuelle et l'abonnement au mensuel.

### **2019 – 02 : CDD : Surcroit temporaire d'activité**

Monsieur le Maire propose afin de permettre une meilleure adaptation aux besoins des services administratifs la création d'un emploi temporaire à durée déterminée :  
du 18/3/2019 au 31/10/2019 ---- Indices en vigueur correspondant au grade d'adjoint administratif, échelle C1, 1er échelon ---- 35 heures hebdomadaires.

Où cet exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Le Conseil Municipal valide la création d'un emploi temporaire en contrat à durée déterminée aux conditions susmentionnées et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

Les crédits seront prévus au BP 2019 aux articles ad'hoc.

### **2019 – 03 : CDD : Accroissement saisonnier**

Monsieur le Maire propose que soit créé un emploi en contrat à durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activités pour la période du 1er mai au 30 septembre 2019 pour l'emploi d'agent d'entretien, à raison de 21 heures hebdomadaires, rémunérées aux indices en vigueur correspondant au grade d'adjoint technique, échelle C1, 1er échelon.

Où cet exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal valide la création d'un emploi saisonnier tel que décrit et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Les crédits ad'hoc seront prévus au budget primitif 2019.

### **2019 – 04 : Club Magel 2019**

Considérant l'intérêt pour la commune de renouveler son adhésion au Club Magel,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal AUTORISE le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 40 euros pour l'exercice 2019 au Club Magel.

# **Commune de Monestiés (Tarn) - Séance du 20 février 2019**

## **2019 – 05 : Convention avec le Département du Tarn – Mission Ingénierie Territoriale**

Vu le code général des collectivités territoriales, dans ses dispositions générales (Art. L3211-1 ; L 3232-1),

Vu la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (Art. 94),

Vu les délibérations de l'Assemblée Départementale des 29 juin 2018 et 16 novembre 2018,

Vu le guide de l'ingénierie départementale approuvé par l'Assemblée départementale le 16 novembre 2018,

Considérant la disparition progressive de l'aide des services de l'Etat aux collectivités en matière d'ingénierie,

Considérant le manque de moyens et de capacités pour un grand nombre de collectivités tarnaises dans le domaine de l'ingénierie publique,

Le Département, garant de la solidarité territoriale, et acteur dans l'éducation, la jeunesse, le sport, la culture et la vie associative, est amené à porter assistance aux Communes et EPCI dans cette situation.

Dans ce contexte, le Département décide d'adopter une politique en matière d'ingénierie publique s'appuyant sur un guide de référence définissant le cadre et l'organisation de la mission qu'il s'est confiée.

Afin de mettre en œuvre cette nouvelle politique et d'assurer une bonne coopération et une sécurisation en responsabilité, une convention est proposée par le département du Tarn à chacune des communes. La population de la commune de Monestiés étant inférieure à 5 000 habitants, la convention est établie sans condition financière. Toutefois, les prestations effectuées en régie par les services départementaux seront valorisées en temps et coût afin que soit identifiée l'aide départementale consentie.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Oùï cet exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Le Conseil Municipal APPROUVE les principes de l'aide proposée par le Département aux collectivités en matière d'ingénierie publique ;

ACCEPTÉ d'appliquer les dispositions inscrites dans le guide de l'ingénierie départementale ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention générale, ci-annexée, relative à la mise en œuvre de cette action d'appui à notre Commune.

## **2019 - 06 : Avis sur demande d'autorisation environnementale – Construction station d'eau potable intersyndicale de la Roucarié**

Monsieur le Maire rappelle que la régie d'eau potable du Pôle des eaux du Carmausin Ségala a déposé une demande d'autorisation environnementale soumise à enquête publique, dans le cadre du projet de construction d'une station d'eau potable intersyndicale à la Roucarié. Les éléments ont été communiqués aux membres du Conseil Municipal afin qu'ils émettent un avis sur ce dossier.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la régie d'eau potable du Pôle des eaux du Carmausin Ségala dans le cadre du projet de construction d'une station d'eau potable intersyndicale à la Roucarié.

## **2019 – 07 : Groupe de travail et de suivi pour l'élaboration du PLU communal**

Monsieur le Maire rappelle l'élaboration du PLU décidée par délibération du conseil municipal en date du 22 janvier 2018.

Il convient de constituer avec les conseillers municipaux volontaires un groupe de travail et de suivi afin d'accompagner les entreprises retenues OC'TEHA et ASUP.

Le groupe est constitué de :

Denis Marty - Monique Cathala - Roland Benazech - Didier Goulesque - Jean-Pierre Verdier - Jean-Louis Lequeux - Fatima Selam - Alexandre Ducros - Emmanuel Laclau.

Le Conseil Municipal prend acte de la constitution de ce groupe de travail et de suivi pour l'élaboration du PLU communal.

# **Commune de Monestiés (Tarn) - Séance du 20 février 2019**

## **2019 – 08 : Indemnité de Conseil du receveur**

Vu l'article 97 de la loi N° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

DECIDE :

- de continuer à demander le concours du Receveur pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Maryline MIELO.

## **2019 – 09 : Participation au financement d'achat de matériel RASED**

Monsieur le Maire explique la demande émanant du Maire de Saint Benoit de Carmaux.

Le RASED, basé à l'école primaire de Fontgrande à St Benoit de Carmaux, et qui intervient également sur l'école de Monestiés auprès des enfants en difficulté, a un besoin urgent de renouveler un matériel spécifique dit WISC v et WPPSI-IV d'un coût estimé à 3 100 € HT (hors frais de port). Il est proposé un cofinancement par toutes les communes du secteur de RASED au prorata des effectifs des écoles concernées.

Le Conseil Municipal prend acte de cette demande et donne un accord de principe à la participation de la commune à ce cofinancement pour l'achat du matériel nécessaire au RASED intervenant sur son école.

## **2019 – 10 : Passeport – CDT Tarn**

Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'opération « Passeport » lancée par le Comité Départemental du tourisme du Tarn. Il s'agit de la mise en place d'un « Passeport » vierge auprès des habitants du Tarn, sur demande, avec des offres privilégiées dans les sites participants à l'opération mais également sur des manifestations temporaires (vernissage, expositions...). A chaque visite, l'ambassadeur se fera tamponner son passeport avec la date et le nombre de personnes. Un passeport par famille (illimité dans le temps) donnera droit à « 1 entrée gratuite pour 2 entrées payantes » pour les sites participants. L'ambassadeur s'engagera en signant une charte d'engagement à faire au moins 5 visites dans l'année.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la participation des sites de Monestiés – La Chapelle St Jacques et le Musée Bajén Vega – proposée par le Comité Départemental du Tourisme et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces dossiers.

## **2019 – 11 : Cotisation annuelle de l'association « Les Plus Beaux Villages de France » 2019**

Considérant l'intérêt du label "Plus Beaux Villages de France" pour la commune de Monestiés,

Considérant que la 3CS a reconnu l'intérêt du label au titre de l'attractivité touristique du territoire et validé une aide à la commune pour financer la participation annuelle,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Le Conseil Municipal autorise le versement de la contribution 2019 à l'Association "Les Plus Beaux Villages de France" pour un montant de 4 587 €

Et autorise Monsieur le Maire à solliciter le remboursement de cette participation auprès de la 3CS.

# Commune de Monestiés (Tarn) - Séance du 20 février 2019

## **2019 – 12 : Subvention aux associations 2019**

Considérant la participation des associations ci-après mentionnées à l'animation locale,  
Au vu des éléments le justifiant,  
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Le Conseil Municipal accorde pour 2019 une subvention à :
- L'association ADMR de Monestiés de 1 000 €
- L'association Lez'Arts d'anes de 300 €
- le Comité des fêtes de Monestiés de 100 €
- L'association AAPPMA de Carmaux de 100 €.

## **2019 – 13 : Subvention à l'Association Monestiés Village Qualité 2019**

Madame Monique Cathala, Présidente de l'association ne participe pas au débat ni au vote.

Considérant la participation de l'association ci-après mentionnée à l'animation locale,  
Au vu des éléments le justifiant,  
Après en avoir délibéré,

Avec 13 voix pour et 1 abstention,

Le Conseil Municipal accorde pour 2019 une subvention à l'association « Monestiés Village Qualité » de 780 €.

## **2019 – 14 : Subvention à l'Association BRICOLES 2019**

Cette délibération annule et remplace celle du 20 décembre 2018 en faveur de cette association.

Considérant la participation de cette association à l'animation locale,

Au vu des éléments le justifiant,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Le Conseil Municipal accorde pour 2019 une subvention à l'association Bricoles de 400 €.

## **2019 – Arrêté de décision N° 1**

### **AVENANT SUR LOT 2 DU MARCHE DE TRAVAUX TRANSFORMATION DU T6 EN 3 UNITES**

#### **1.1 Marché public**

Le Maire de la commune de Monestiés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 avril 2014 autorisant le Maire par voie de délégation permanente et pour la durée de son mandat à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant des travaux complémentaires nécessaires et à réaliser par l'attributaire du lot 2,

Considérant l'avenant n°1 signé pour ce lot pour un montant HT de 378 €,

#### **DECIDE**

**Article 1er :** Les travaux complémentaires suivants sont nécessaires dans le cadre de l'opération de transformation du T6 en 3 unités :

- Réalisation d'un caisson CF 1h + gaines techniques VMC : 740 € HT – 814 € TTC
- Isolation et réfection plafond studio : 975 € HT – 1 072.50 € TTC

L'avenant n°2 sera établi pour un montant total de 1 715 € HT avec l'entreprise Séré, attributaire du lot n°2.

**Article 2 :** Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil municipal et figurera au registre des délibérations.

**Article 3 :** La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution de la présente décision dont copie sera adressée à Monsieur le Préfet du Tarn

# Commune de Monestiés (Tarn) - Séance du 20 février 2019

## 2019 – Arrêté de décision N° 2

### MARCHE DE TRAVAUX REFECTION DES SOLS DE LA SALLE DES FETES

### 1.1 Marché public

Le Maire de la commune de Monestiés,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 avril 2014 autorisant le Maire par voie de délégation permanente et pour la durée de son mandat à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,  
Vu l'analyse des offres reçues à la suite du marché public de travaux en procédure adaptée lancé le 7 janvier 2019,

#### **D E C I D E**

**Article 1er :** le marché de travaux de réfection des sols de la salle des fêtes de Monestiés est attribué à l'Entreprise Concept Résine Méditerranée – LAM Sarl pour un montant HT de 28 494.10 €.

**Article 2 :** Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil municipal et figurera au registre des délibérations.

**Article 3 :** La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution de la présente décision dont copie sera adressée à Monsieur le Préfet du Tarn.

**Délibérations N° 2019 - 01 à 2019 – 14**  
**Décisions N° 2019 – 01 à 2019 - 02**